

Communiqué de Presse

Total signe un accord en vue d'acquérir Direct Energie et accélérer son ambition dans le gaz et l'électricité en France et en Belgique

Paris, 18 avril 2018, 8 heures (heure de Paris) – Total a signé un accord avec les principaux actionnaires de Direct Energie¹ portant sur un projet d'acquisition de 74,33% de son capital², sur la base d'un prix de 42 euros par action, coupon de 0,35 euro détaché, soit un prix global d'acquisition d'environ 1,4 milliard d'euros. Une fois cette acquisition réalisée, Total déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique obligatoire portant sur les titres de Direct Energie admis aux négociations sur Euronext Paris au même prix par action de 42 euros, faisant ressortir une prime de 30% par rapport au cours de clôture du 17 avril 2018 et une prime de 24% sur la moyenne des trois derniers mois et de 13% sur la moyenne des six derniers mois pondérée par les volumes. Direct Energie est ainsi valorisée à environ 12,5 fois son EBITDA prévisionnel 2018.

Dans le cadre de cet accord et du protocole d'accord de rapprochement signé avec Direct Energie, le conseil d'administration de Direct Energie réuni le 17 avril a approuvé à l'unanimité cette opération et a d'ores et déjà fait part de son intention de recommander aux actionnaires, sous réserve d'une confirmation du caractère équitable de l'offre publique par l'expert indépendant, d'apporter leurs titres à l'offre qui sera déposée. A cette fin, le conseil d'administration de Direct Energie a décidé de nommer un expert indépendant afin de se prononcer sur le caractère équitable des termes de l'offre publique conformément à la réglementation boursière.

« Par cette opération, Total poursuit activement son développement dans la génération et la distribution d'électricité et de gaz en France et en Belgique. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz - électricité et de développement des énergies bas carbone, en ligne avec notre ambition de devenir la major de l'énergie responsable », déclare Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Nous nous réjouissons d'accueillir au sein de Total les équipes de Direct Energie qui vont apporter leurs compétences dans le domaine de l'électricité et seront au cœur de l'ambition de croissance du Groupe dans ce domaine. »

« Nous accueillons cette opération avec fierté et enthousiasme et nous sommes convaincus que ce rapprochement avec le groupe Total se fera au bénéfice de nos clients » a pour sa part déclaré Xavier Caïtucoli, Président-directeur général de Direct Energie qui ajoute « Les

¹ Il s'agit (i) du concert formé par Impala SAS, AMS Industries, Lov Group Invest et EBM Trirhena AG, (ii) de Luxempart et (iii) de Monsieur Xavier Caïtucoli, Président Directeur Général de Direct Energie (directement et au travers de sa holding CRESCENDIX S.A.S).

² Sur la base d'un capital composé de 44 886 772 actions au 10 avril 2018.

équipes de Direct Energie vont se retrouver au cœur de la stratégie de l'une des plus belles entreprises françaises. Je ne doute pas que leur travail, leur créativité et leurs talents permettront au nouvel ensemble des ambitions renforcées».

Dans le domaine de la distribution de gaz naturel et d'électricité aux particuliers et aux professionnels, Total s'affirme résolument comme le fournisseur alternatif de premier plan en combinant son portefeuille de sites clients de 1,5 million à celui de 2,6 millions de Direct Energie. Ce rapprochement permettra à Total de poursuivre son programme de développement ambitieux pour devenir un acteur de référence dans la fourniture d'électricité en France et en Belgique et viser plus de 6 millions de clients en France et plus de 1 million de clients en Belgique à horizon 2022.

Grâce à cette transaction, Total poursuit et amplifie aussi son développement sur le marché de la production d'électricité, les activités de génération électrique de Direct Energie offrant une excellente complémentarité avec celles déployées par les filiales du groupe Total actives dans ces domaines. La capacité installée de Direct Energie de 1,35 GW, dont 800 MW de centrale à gaz et 550 MW d'électricité renouvelable, vient s'ajouter à la capacité installée de 900MW du groupe Total. Compte tenu du portefeuille de projet de Direct Energie dans ce domaine (une centrale à gaz de 400 MW en construction et un pipeline de 2 GW de projets d'électricité renouvelable en France), de Total Eren dans les pays émergents, de Sunpower aux Etats-Unis, Total se fixe l'objectif de disposer d'une capacité globale d'au moins 10 GW à horizon de 5 ans soit sous forme de centrale à gaz, soit sous forme de capacités d'électricité renouvelable.

L'opération reste soumise au processus légal d'information et de consultation des instances représentatives du personnel concernées. Par ailleurs, la réalisation de l'acquisition des blocs reste soumise à la condition suspensive de l'approbation préalable de la commission européenne, autorité compétente pour l'examen et l'approbation de l'opération au titre du contrôle des concentrations.

Le projet d'offre publique qui sera déposé après la réalisation de l'acquisition des blocs auprès des actionnaires de contrôle de Direct Energie sera soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La réalisation de l'acquisition des blocs d'actions devrait avoir lieu dans le cours du 3^e trimestre et le projet d'offre publique d'acquisition sera déposé immédiatement après cette réalisation. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions non présentées à l'offre publique d'acquisition ne représenterait pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Direct Energie, Total a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire.

L'opération sera financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de Total.

Informations importantes

La documentation relative à l'offre publique qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique, sera soumise à l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance, dès qu'ils seront disponibles, de la documentation relative à l'offre publique, ainsi que de tout avenant ou ajout dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Total, Direct Energie et l'opération envisagée.

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Total décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Dans la mesure permise par les lois et règles applicables, y compris la réglementation 14e-5 (Rule 14e-5) de l'U.S. Exchange Act, Total et ses affiliés, son courtier ainsi que les affiliés de ce dernier (agissant en qualité de mandataires au nom et pour le compte de Total et de ses affiliés), peuvent, à compter de ce jour, directement ou indirectement, acheter tout titre qui donnerait accès immédiat ou différé au capital de Direct Energie, y compris en dehors de l'offre publique. Ces transactions peuvent être effectuées sur les marchés au prix de marché ou dans le cadre de transactions privées à un prix négocié. Ces transactions ne seront en aucun cas conclues à un prix supérieur au prix prévu par l'offre. Aucun achat de titres en dehors de l'offre ne sera effectué par Total ou ses affiliés aux États-Unis d'Amérique. En outre, les conseillers financiers de Total peuvent également poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres Direct Energie, qui peuvent comprendre des achats ou certains accords en vue d'un achat de titres

Ce communiqué de presse est susceptible d'inclure des énoncés prévisionnels et des formulations indiquant des tendances, tel que les mots « anticipe », « estime », « prévoit », « croit », « pourrait », « devrait », « ferait », « entend », « peut », « potentiel » et toute autre expression similaire. Ces énoncés prévisionnels sont uniquement fondés sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. De tels énoncés prévisionnels sont fondés sur les attentes actuelles de la direction et sont soumis à d'importants risques économiques, concurrentiels et d'affaires, incertitudes et contingences, dont nombre sont inconnus et nombre desquels Total est incapable de prévoir ou de contrôler. De tels facteurs pourraient occasionner une différence substantielle entre les résultats, performance et projets de Total concernant l'opération et tous futurs résultats, performance et projets exprimés ou suggérés par de tels énoncés prévisionnels. Total ne sera tenue à aucune obligation ni aucun engagement de diffuser une mise à jour ou une révision de tout énoncé prévisionnel figurant dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement dans les prévisions ou les événements, conditions ou circonstance sur lesquels ces énoncés sont fondés

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.